

ANNEXES

Conseil Portuaire
15/12/2021

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

rapport partiel

DOMAINE ECONOMIQUE

Le port de Saint Vaast la Hougue est consacré à la pêche, à la plaisance et au commerce.

Port de pêche :

Nombre de navires professionnels à l'année : **36** (36 en 2020)

Nombre de navires professionnels de passage : **5** (8 en 2020)

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

rapport partiel

Port de Plaisance :

Nombre de navires visiteurs : **1 376** (1 276 en 2020)

Nombres de nuitées visiteurs : **3 743** (3 530 en 2020)

Nombre de contrats à l'année : **2021 : 668** contrats à la date du 11/2021

2020 : 665 contrats à la date du 11/2020

Contrats mensuels :

2021 : 3 836 nuitées / 35 bateaux

2020 : 3 217 nuitées/ 37 bateaux


Nombre de navires visiteurs : **1 376** (1 276 en 2020)

Nombre de nuitées visiteurs : **3 743** (3 530 en 2020)

	2021 (au 01/11/21)	2020	2019 (pour rappel)	% 2021/2020
TOTAL nombre de nuitées	3743	3452	4647	+ 8,4%
dont nuitées FR	2516	2513	2427	+0,1%
dont nuitées GB	82	346	1241	-76,3%
dont nuitées NL	520	298	563	+74,4%
dont nuitées D	153	83	105	+84.3%
dont nuitées B	397	191	265	+107,8%
dont nuitées autres	75	21	46	-

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

rapport partiel



- France :	941 navires
- Pays-Bas :	187 navires
- Belgique :	145 navires
- Allemagne :	49 navires
- Royaume-Uni :	26 navires
- Autres :	25 navires

TOTAL : **1 373 bateaux**

Le concessionnaire est invité à faire un bilan de la saison estivale 2021.

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

TRAVAUX 2021

Travaux et investissements 2021	Montant des travaux (TTC)
Réaménagement du parking avenue Amiral Vaultier et renforcement de la zone de roulement de l'élévateur à bateaux en sortie de darse par l'entreprise Boucé	239 501,4 €
Diagnostic de corrosion des portes par l'entreprise Accoast	9 000 €



PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

TRAVAUX 2021

Réaménagement du parking avenue Amiral Vaultier et renforcement de la zone de roulement de l'élévateur à bateaux en sortie de darse :

- Démarrage des travaux : 15.11.21
- Fin des travaux du parking : Mi-février 22
- Travaux de réfection des voies de roulement : Mi-janvier – Mi-février 22



PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

TRAVAUX 2021

Diagnostic de corrosion des portes :

- Inspection visuelle et mesures d'épaisseur résiduelle de métal : **septembre 21**
- Conclusions du rapport :
 - Revêtement intérieur des vantaux et de la zone de marnage de la partie extérieure : bon état apparent et aucune perte d'épaisseur significative mesurée.
 - Revêtement de la zone d'éclaboussure de la partie extérieure de la porte : dégradé ainsi que celui de la passerelle piétonne. Zones nécessitant une reprise de leur revêtement. Toutefois, les mesures d'épaisseur n'ont pas montré de perte d'épaisseur importante.
 - Nécessité de remplacer le système de protection cathodique (anodes sacrificielles)

=> Cependant, **les vantaux ne montrent pas de signes d'une nécessité d'un carénage à court ou moyen terme.**



PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

TRAVAUX 2022

Travaux et investissements 2022	Montant des travaux (HT)
Modification zone technique clôtures déchetterie (report 2021)	60 000 €
Pose d'anodes sur pieux et portes	25 000 €
Travaux parkings, contrôle d'accès et éclairages (report 2021)	180 000 €
Reprise de joints jetée feu vert (report 2021)	25 000 €
Réaménagement sanitaires La Marina (phase 1 accès)	30 000 €
Salle de réunion bureau du port	15 000 €
Déploiement bornes wifi et informatique	5 000 €
Nouveau semi rigide propulsion électrique (sous réserve subventions)	40 000 €
Suivi des analyses des sols terrains ayant reçu les sédiments du dragage (TTC)	3 200 €

BUDGETS : ATERRISSAGE 2021 - PREVISIONNEL 2022

Euro	De janv 2021 À déc 2021		De janv 2022 À déc 2022
Ventes de marchandises	822 450		832 000
Prestations vendues	847 509		850 000
Chiffre d'affaires	1 669 959		1 682 000
Transferts de charges	25 264		25 000
Reprises sur provisions	/		68 000
Autres produits d'exploitation	11		/
Total des produits d'exploitation	1 695 234		1 775 000
Achats effectués de marchandises	710 032		719 971
Variation de stock marchandises	- 4 526		- 1 971
Achats effectués de matières	5 282		/
Fournitures consommables	66 083		70 600
Services extérieurs	109 716		186 900
Charges externes	175 799		256 900
Impôts et taxes	86 811		84 700
Salaires bruts (salariés)	217 572		220 000
Charges sociales (salariés)	75 091		75 685
Autres charges de personnel	166		500
Charges de personnel	292 829		296 185
Dotations aux amortissements	152 456		155 238
Dotations aux provisions	125 000		100 000
Autres charges d'exploitation	111 624		112 000
Total des charges d'exploitation	1 655 307		1 725 723
Résultat d'exploitation	39 927		49 277

Euro	De Janv 2021 A Déc 2021		De janv 2022 A déc 2022	
Résultat d'exploitation	39 927		49 277	
Produits financiers Charges financières <i>Résultat financier</i>	321 32 563 - 32 242		700 31 139 - 30 439	
Résultat courant	7 685		18 838	
Produits exceptionnels Charges exceptionnelles <i>Résultats exceptionnels</i>	1 717 1 000 717		3 217 1 500 3 217	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	8 402		22 055	

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE



LA MANCHE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

TARIFS PORTUAIRES 2022

La grille tarifaire 2022 est construite sur la base des indexations prévues aux contrats de concessions confiés par le Département, à savoir une augmentation en moyenne des tarifs de 1,79 % par rapport à 2021.

Les modifications suivantes ont été apportées par le gestionnaire :

Section I - Article 2 - 9°) Offres de fidélité :

- Pour les plaisanciers visiteurs en séjour court (inférieur à un mois)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, une carte de fidélité est proposée à chaque client visiteur (hors dispositif Passeport Escales) pour un séjour inférieur au mois. Pour chaque nuitée passée dans un des ports de la SPL, une case sera tamponnée sur la carte (5 pour un séjour hebdomadaire). Une nuitée sera offerte au client après le remplissage de 10 cases.

- Pour les plaisanciers visiteurs en séjour long (supérieur à un mois)

Pour les clients visiteurs mensuels, une réduction de 5% sera accordée à partir de la 3^{ème} année (séjour mensuel obligatoire sur les deux années précédentes).

Article 2 - 10°) Tarifs préférentiels pour les titulaires d'une AOT au port de Barfleur

Les bateaux ayant une AOT au port de Barfleur pourront bénéficier de tarifs spéciaux dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue :

- pour l'hivernage sur le plan d'eau, une réduction de -50% sur le tarif de passage est appliquée. Cette offre n'est valable que pour les mois « hors-saison » de début octobre à fin mars,
- pour l'utilisation de la zone technique du port de Saint-Vaast-la-Hougue, une franchise est accordée. Le stationnement ne devra pas dépasser les 15 jours entre le 15 mars et le 15 juin et 2 mois le reste de l'année. Le tarif normal sera appliqué en cas de dépassement.

Article 3 - 5°)

Pour les résidents ayant déjà réglé une taxe de stationnement sur le plan d'eau (navires résidents au Port de Saint Vaast la Hougue

et de Barfleur), le stationnement des navires en franchise sur la zone technique est limité à :

- 15 jours entre le 15 mars et le 15 juin,
- 2 mois en dehors de cette période.

Article 7 - Tarifs divers - 1°) Douches, lave linge et sèche linge

Le tarif, comprenant la fourniture d'eau chaude pour une durée limitée est de 2 € à l'unité pour les personnes extérieures au port de Saint-Vaast-la-Hougue.

20 € pour 11 jetons de douche,

60 € pour 34 jetons de douche.

Les jetons sont inclus dans les tarifs à la journée et à la semaine uniquement, à raison d'un jeton par passager et par jour.

Ils restent payants dans les cas suivants :

— navires non habitables (moins de 7m),

— navires dont le séjour est supérieur ou égal à un mois,

— navires de passage accueillis à titre gratuit,

— vieux gréements bénéficiant d'une facturation basée sur une longueur de 8m (cf. Section 1, 6-3).

- Le tarif est de 4 € TTC par utilisation du lave-linge. Ce tarif ne comprend pas la fourniture de poudre à laver.
- Le tarif est de 4 € TTC par utilisation du sèche-linge.

Les titulaires d'une AOT annuelle pour un bateau habitable d'une longueur supérieure ou égale à 7m bénéficieront de 10 jetons de douches gratuits disponibles sur simple demande au bureau du port.

Article 7- Tarifs divers - 2°) Complément tarifaire pour utilisation des fluides

- Les propriétaires qui ne résident pas de manière permanente sur leur navire mais qui souhaitent bénéficier d'un branchement électrique permanent, devront déposer une demande écrite au concessionnaire. L'autorisation sera soumise à la présentation d'une attestation d'assurance couvrant les risques électriques y compris lorsque le propriétaire est absent de son navire. Le supplément tarifaire annuel, payable d'avance, est fixé à **199 € TTC**. Le supplément tarifaire mensuel, payable d'avance, est fixé à **35 € TTC** pour les mois hors saison et à **22 € TTC** pour les mois en saison.

Des contrôles visant à vérifier la présence de connexions non déclarées seront effectués de manière aléatoire sur les pontons. Lorsqu'il aura été constaté à trois reprises dans le mois que le navire est branché électriquement aux installations du port sans la présence d'une personne à bord (cf. article 3.6 de l'AOT), une pénalité de 50€ TTC sera appliquée au titulaire de l'AOT.

Dans l'hypothèse où un plaisancier souhaiterait disposer d'un branchement sans temporisation, il devra faire une demande écrite au bureau du port et financer la pose du décompteur.

La distribution électrique individualisée sur ponton est calculée en fonction du nombre de kWh consommés.

Forfait de mise en œuvre d'un décompteur : 110 €

Tarif distribution électrique : 0.20 € TTC par kWh

TARIFS PORTUAIRES 2022

Article 7 - 5°) Location du voilier LE THAM

PLEINE SAISON : Juin-Juillet-Août – Durée minimum de location : 3 jours

Location inférieure à 7 jours	120 € par jour
Location supérieure ou égal à 7 jours	100 € par jour

BASSE SAISON : de Septembre à Mai

Location inférieure ou égale à 3 jours	100 € par jour
Location supérieure à 3 jours	80 € par jour

Une caution de 3 000 € par chèque est demandée pour toute location quelle que soit la durée.

Une réduction de 20% sera accordée aux titulaires d'une AOT dans un des ports de la SPL des Ports de la Manche.

Section II – Port de pêche

Article 10

Les navires de pêche stationnant à l'année dans le port de Saint Vaast la Hougue sont soumis à une taxe d'usage des installations fixée à **1.28 € HT par m³ et par an.**

Ce tarif s'applique à tous les navires de pêche professionnels présents dans le port y compris ceux qui stationnent dans la partie plaisance du port.

Annexe II : Stationnement des navires sur la zone technique

Stationnement des dériveurs de sport :

Une semaine : 28 € - Un mois 56 € - Trois mois 166 €

TARIFS PORTUAIRES 2022

TARIF GRUTAGE 2022

⇒ Levage des bateaux sur le terre plein du port de Saint Vaast La Hougue

LONGUEUR DU BATEAU HORS-TOUT	TARIF HT	TARIF TTC	SPECIALE CARENAGE SANS BERS SOUS 24 HEURES SORTIE & REMISE A L'EAU DU BATEAU	
			TARIF HT	TARIF TTC
0,00 – 4,99	52.93	63.51	90.00	108.00
5,00 – 5,49	57.71	69.25	97.96	117.55
5,50 – 5,99	63.27	75.92	108.54	130.24
6,00 – 6,49	68.70	82.44	116.49	139.78
6,50 – 6,99	74.27	89.12	127.06	152.47
7,00 – 7,49	79.67	95.60	136.34	163.60
7,50 – 7,99	85.23	102.27	145.61	174.73
8,00 – 8,49	90.67	108.80	153.58	184.30
8,50 – 8,99	105.82	126.98	180.06	216.07
9,00 – 9,49	110.00	132.00	187.98	225.57
9,50 – 9,99	115.44	138.52	195.92	235.10
10,00 – 10,49	122.31	146.77	207.85	249.42
10,50 – 10,99	129.22	155.06	219.76	263.71
11,00 – 11,49	136.10	163.32	231.67	278.00
11,50 – 11,99	142.96	171.55	243.58	292.30
12,00 – 12,99	148.44	178.12	252.85	303.42
15 à 18 Tonnes	242.21	290.65	411.76	494.11
18 à 22 Tonnes	302.77	363.32	516.35	619.62
22 à 45 Tonnes	807.40	968.88	1373.00	1647.60

LOCATION DE STOCKBERS/DEMI-BERS/CHANDELLES PRIX TTC

CAT	LONGUEUR DU BATEAU	24H	48H	1 ^{er} semaine	Semaine suivante	Au delà de 4 semaines
1	jusqu'à 5m49	30.53	37.18	49.06	12.64	10.10
2	de 5m50 à 6m20	31.81	39.80	54.45	13.87	11.15
3	de 6m20 à 10m	47.80	61.72	74.30	19.92	15.93
4	de 10m à 13m	65.05	80.25	105.50	32.52	26.00

LOCATION PAIRE DE GROSSES CALES : 12€/semaine et sangles 24€ par mois ttc

MATAGE OU DEMATAGE

FORFAIT POTENCE ROUE LEVE : 72.10 € T.T.C

GRUE AUTOMOTRICE 124.40 €/Heure TTC

+ si main d'œuvre en sup : facturé au taux de 72.10 € T.T.C

A VOTRE DISPOSITION

Nettoyeur haute pression pour carénage des coques ou autres

4.30 € ttc par mètre de coque+main d'œuvre mise en main

Taux horaire main d'œuvre 72.10 € T.T.C

MODIFICATION DU REGLEMENT PARTICULIER DE POLICE APPLICABLE AU PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Modification du règlement particulier de police applicable au port de Barneville-Carteret (idem sur l'ensemble des ports départementaux)

ARTICLE 2 - Définitions

Pour l'application du présent règlement, les définitions sont les suivantes :

- « **professionnel** » : sont considérés comme « professionnels » les entreprises dont l'activité principale exercée (code APE) est indissociablement liée à la navigation de plaisance, à savoir, un des codes APE attribué par l'INSEE.
- codes reconnus :
- « **personne morale** » : une personne morale est une entité, généralement un groupement d'individus, reconnu juridiquement comme sujet de droit, qui peut être titulaire de droits et obligations.
- « **personne physique** » : une personne physique est une personne majeure (ou émancipée) elle ne doit pas être sous tutelle ou curatelle afin de pouvoir jouir pleinement de sa capacité juridique.

ARTICLE xxxx - Régime juridique des autorisations d'occupation temporaires (AOT)

- b) Le titulaire de l'AOT peut être une personne physique, ou une personne morale.
- b1) Pour les navires appartenant à une personne morale, sans lien avec une activité liée à la plaisance figurant dans la liste établie à l'article 2 du présent règlement, l'AOT sera délivrée au nom du représentant légal de la personne morale au moment de l'inscription en liste d'attente, **en tant que personne physique.**
- b2) Pour les professionnels ayant une activité liée à la navigation de plaisance, tels que définis à l'article 2 (code APE), l'AOT sera délivrée au nom de l'entreprise **en tant que personne morale.**

DOMAINE TECHNIQUE

Travaux effectués par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire depuis le dernier conseil portuaire :

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau

Travaux prévus en 2022 :

- Réaménagement des défenses de la cale
- Réparation de la fissure de la cale, et injection de coulis de ciment